

Échanger le PTP

Imaginons un avenir axé sur le commerce équitable



Principales préoccupations d'Unifor à l'égard du Partenariat transpacifique

Dans un document soumis au congrès de 2014 intitulé « Imaginons un avenir axé sur le commerce équitable », Unifor avait identifié le commerce des biens et services entre les pays comme « une activité importante pour pratiquement toutes les sociétés ». Le commerce, en tant qu'activité économique, peut soutenir le développement humain et améliorer notre niveau de vie collectif, pourvu qu'il soit mutuellement avantageux pour les parties impliquées. Or, il y a une distinction claire entre le rôle du commerce et celui des traités commerciaux (comme le Partenariat transpacifique).

Les traités commerciaux et d'investissement négociés depuis les 30 dernières années ont favorisé les droits des investisseurs privés et des sociétés multinationales (dans certains cas, de façon extraordinaire), tout en limitant les pouvoirs décisionnels des gouvernements. Le PTP, de même que l'ALENA, établit des règles qui favorisent la promotion d'approches économiques et politiques relatives au libre marché, comme la privatisation des biens et services publics et la dérèglementation, ce qui peut contribuer à préserver les profits, mais porter atteinte aussi au public. Ces règles sont protégées aussi par des tribunaux extrajudiciaires offerts seulement aux investisseurs privés cherchant un recours ou des mesures de réparation lorsque leurs droits en matière d'investissement sont en jeu.

Il est difficile de comprendre comment des règles limitant la possibilité d'un gouvernement de réglementer dans l'intérêt du public aident vraiment à faciliter le commerce. Elles n'y contribuent pas. Pourtant, ce sont bel et bien les règles des traités de « libre-échange ». Le pire, c'est que les véritables répercussions de ces traités sont présumées être positives, alors qu'elles sont rarement, voire jamais, analysées de façon exhaustive. L'analyse prend rarement en compte la hausse de l'inégalité générale des revenus, la croissance des emplois précaires et instables, et les graves conséquences sur l'environnement. Plus préoccupant encore, la logique derrière la conclusion d'un plus grand nombre d'accords de « libre-échange » repose sur la prophétie autoréalisatrice de ses avantages.

Si le commerce est important pour les Canadiennes et Canadiens, alors nous devons réclamer bien plus que ce que les traités de « libre-échange » ont procuré à ce jour.

Évaluer le PTP sous l'angle d'un commerce équitable

Le document sur le commerce soumis au congrès d'Unifor identifie aussi 12 principes de base ou lignes directrices du « commerce équitable » pour la négociation de toute entente sur le commerce et l'investissement. Le PTP (tel que proposé) n'est pas à la hauteur de ces normes commerciales.

Équité, transparence et inclusion

Le PTP a été négocié par les gouvernements dans le secret avec peu de consultation auprès du public. La plupart des informations sur le contenu des pourparlers ont fait l'objet d'une fuite du texte négocié et de sources anonymes dans les reportages des médias. De récentes audiences du comité fédéral sur le commerce ont révélé que divers groupes industriels et des entreprises ont été maintenus au courant des pourparlers (dont certains ont contribué à alimenter la position de négociation du Canada), alors que d'autres provenant de la société civile canadienne, comme les syndicats, les organisations environnementales et les conseils des Premières nations n'y ont pas eu accès.

Avantages mutuels

Le commerce juste et équitable repose sur l'hypothèse que les résultats vont procurer des avantages mutuels. Cette logique des résultats mutuellement avantageux a donné lieu à l'idée que les accords de libre-échange, comme le PTP, génèrent

Unifor exhorte les députés fédéraux à ne pas ratifier l'accord du Partenariat transpacifique. L'approche du Canada à l'égard du commerce mondial et des investissements doit servir à améliorer notre développement social et économique collectif, et être guidé par des principes progressistes de commerce équitable.

inévitablement « des gagnants et des perdants économiques ». Par conséquent, des répercussions négatives importantes sur l'industrie automobile ou laitière du Canada (comme on l'anticipe avec le PTP) sont justifiées pourvu qu'elles soient compensées par des gains commerciaux sur d'autres biens. Ce raisonnement est faux. Les ententes commerciales doivent soutenir des résultats économiques équitables et équilibrés pour tous les Canadiens.

Protection des services publics

Les gouvernements ont l'obligation de fournir des services essentiels aux besoins des citoyens. Alors que ces besoins évoluent, les gouvernements doivent disposer d'une souplesse en matière d'orientation pour ajuster et améliorer ces services dans l'intérêt fondamental du public. Le PTP, comme d'autres accords commerciaux, préserve la possibilité des gouvernements à fournir la plupart des services existants, mais établit aussi des mécanismes qui limitent l'implication des gouvernements (et vont verrouiller davantage de privatisation) à l'avenir.

Promotion du développement industriel et social

Le PTP comprend des dispositions qui réforment les règles en matière de propriété intellectuelle, dont certains prétendent qu'elles vont bloquer l'innovation au Canada. Plus préoccupant encore, les nouvelles règles relatives à la propriété intellectuelle prolongeront la durée des brevets pour les produits pharmaceutiques de marque déposée, reportant le développement de produits pharmaceutiques génériques substitués, ce qui entraînera une hausse du prix des médicaments. Cela risque non seulement d'influencer le prix des médicaments au Canada, mais des groupes comme Médecins sans Frontières disent qu'il sera plus difficile de traiter des maladies dans les pays en développement.

Pas de droits spéciaux accordés aux investisseurs

Comme l'ALENA, le PTP comprend des protections spéciales et extrajudiciaires pour les investisseurs privés, leur accordant le droit de poursuivre les gouvernements (à l'extérieur des tribunaux nationaux et par le biais de tribunaux privés) dans l'éventualité où il est considéré que ces politiques, lois et réglementations influencent négativement les profits (même si elles visent à protéger l'intérêt public). Le Canada est déjà le pays le plus souvent poursuivi en justice en vertu de ce système de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS), et il est probable que les poursuites augmentent dans le cadre du PTP.

Améliorer les droits des travailleuses et travailleurs

Le PTP soutient du bout des lèvres les droits des travailleuses et travailleurs. Par exemple, contrairement aux règles protégeant les droits des investisseurs (permettant aux investisseurs individuels de contester des politiques gouvernementales devant un tribunal privé), le PTP accentue grandement la difficulté de protéger les droits des travailleuses et travailleurs. En fait, des plaintes relatives à de mauvaises normes du travail peuvent seulement être déposées par les gouvernements, et non les syndicats ou les militants des droits des travailleuses et travailleurs. Bien souvent, le défi accru de convaincre des représentants fédéraux du bien-fondé d'une plainte signifie que ce genre de plaintes ne verra jamais le jour. De plus, les règles sur la mobilité de la main-d'œuvre dans le cadre du PTP permettent aux sociétés de transférer un nombre illimité de travailleuses et travailleurs étrangers au Canada, sans aucune condition d'embauche de travailleuses et travailleurs canadiens.

Développement durable et droits des populations autochtones

Le chapitre du PTP sur l'environnement est considéré à la fois comme « faible » et « non applicable » par des analystes juridiques. La garantie de protections environnementales se limite aux gouvernements nationaux (et non aux gouvernements provinciaux qui partagent la responsabilité de la politique environnement avec le gouvernement fédéral du Canada) et une grande discrétion est accordée aux États sur la manière dont ils traitent les questions environnementales. De plus, des droits extraordinaires accordés aux investisseurs privés, y compris des protections contre un traitement « discriminatoire », menacent de porter atteinte aux droits fonciers des populations autochtones, selon un rapporteur spécial des Nations unies.

Souveraineté culturelle et autodétermination nationale

Toute tentative de limiter le contrôle public du développement national, de la planification économique, de l'approvisionnement, de la propriété publique et de la promotion d'une culture et d'une identité est un affront à l'autonomie. Le PTP, de diverses façons, vise à imposer une discipline de marché stricte sur le rôle des gouvernements, qu'il s'agisse de limiter le contrôle de l'achat de biens et services ou de résister à imposer de plus grands contrôles sur la propriété étrangère.